



droit de visite sur des enfants placer en famille d accueil

Par **twix**, le **18/03/2010** à **00:17**

bonjour je vient de decouvrir ce site qui me parer tres bien ces avec ma petite belle seure que l on a trouver car nous somme a la recherche d info sur le droit de vite sur des enfants placer en famille daceuille .je resume unpeut notre histor .IL i a de sa un peut plus de 4ans la maman de mon mari et decede en laissant 2 enfants de 10ans deriere elle donc il on etes placer chez leur pere bien sur mes celui si etes pas a la mesure de pouvoir les accepter car il na jamais voulu s en occuper ces mon mari qu i a du apprendre avec sa mere a les elever et sa depuis leur naissance , ces un pere qui a un passer qui nest pas le mieu car il la fraper l un des deus enfant a plusieurs reprise mes avec tous sa rient ! donc il i a ue une enquete de faite et il ce son apperssu des bleu et la tous errariver il on etes placer dans des famille nous avons etes separer pendant 4ans sans nouvelle et la un miracle nous avons reprim contacte resament sur internet en recherchant et voila nous avons plus voir un des enfant sur une journer mes apres tous sa nous avons aussi du telephoner a l assistante sociale pour savoir comment tous sa pouvez se fair et la tous et devenue tres flou en ce qui concerne la vite aparament nous devons avoir une otorisation de sa pare et celle du pere pour pouvoir aprochez les enfant ne serait ce qu elle que heure meme sur le lieu de famille d accueil je ne pance pas que sa soit tres bien certe sa fait 4ans que l on ne les a pas vu il on changer et ilon des besoin mes il on besoin de voir leur frere aussi .dans tous sa pas de rdv avec l assistente sociale ,pas encor d otorisation du pere car nous pensson qu il ne voudra pas car vu l histor et les conflit car nous savont tres bien qu il ne veut pas que lon leur parle ou les voie mes de toute facon un moment ou un autre il va bien falloir ce decider car je pence que je vais fair une letre pour demander un droit de visite car sa on peut on a deja perdu trop de temp ces vrais sa fait beaucoup d un coup mes bon voila Je souhaite juste avoir des info sur ce que je peut fair et ce qu il nous et permis de fair avec les enfant il on mintenant 15 ANS TOUS LES 2 ET til possible qu il soit entendu pare la juge des enfant ou faut til encor passer par l assistente sociale car sa n avance pas merci a toute les reponces